

Commune de Froideconche - Conseil Municipal du 02 Mars 2023	
Objet	11 – Concessions cimetière communal – Nouvelle tarification

République
Française
Département
Haute-Saône


Nombre de
conseillers

En exercice	19
Présents	15
Votants	17
Absents	4
Exclus	0

Date de convocation
23 Février 2023

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE FROIDECONCHE**

Séance du 02 Mars 2023

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 
ID : 070-217002583-20230302-02032022_11-DE

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes de Froideconche sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCELET Sylviane, BUSCHINI Jean-Claude, CAILLET Daniel, DECHAMBENOIT Pierrette, FAIVRE Jérôme, FAIVRE-BAZIN Claudette, GAVOILLE Sylvie, JEANMASSON Christelle, MARGOLIS Joffrey, MARIGLIANO René, NURDIN Nicolas, PERRIN Emmanuelle, PETITJEAN Eric, SAGUIN Stéphane, RENAUD Alain.

Absents excusés : Marina MOREL => pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE
Abella JUAN => pouvoir donné à Emmanuelle PERRIN
Stéphanie JEANDESBOZ
Maxime STORTZ

Madame Claudette FAIVRE-BAZIN a été désignée en tant que secrétaire de séance.

Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions et suite aux deux procès-verbaux constatant les concessions en état d'abandon, il convient à présent de lancer la reprise des concessions afin de financer en partie cette opération

Il est proposé d'actualiser le tarif des concessions funéraires et la redevance de superposition de corps comme ci-dessous.

La grille tarifaire applicable au 1^{er} avril 2023 est définie comme suit :

	Prix TTC pour 15 ans	Prix TTC pour 30 ans	Prix TTC pour 50 ans
Concession pleine terre			
1 ou deux places (2 m ²)	100,00€	150,00 €	200,00 €
Concession caveau			
1 ou 2 places (4 m ²)	200,00 €	250,00 €	350,00 €
4 places (6 m ²)	300,00 €	400,00 €	500,00 €
Concession caveau cinéraire (cavurne)			
1 à 3 places	100,00 €	250,00 €	350,00 €
Concession case columbarium			
Emplacement 2 urnes	400,00 €	600,00 €	900,00 €
Redevance de superposition de corps			
Appliquées à partir de la seconde inhumation dans une même concession	80,00 € par inhumation		

Commune de Froideconche - Conseil Municipal du 02 Mars 2023	
Objet	11 – Concessions cimetière communal – Nouvelle tarification

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les nouveaux tarifs des concessions funéraires et de redevance de superposition de corps applicables à partir du 1^{er} avril 2023 indiqués dans la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention):


- APPROUVE les nouveaux tarifs des concessions funéraires et de redevance de superposition de corps applicables à partir du 1^{er} avril 2023 indiqués dans la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 
ID : 070-217002583-20230302-02032022_11-DE